Ville de Villeneuve d'Ascq
Décision

Objet : Attribution du marché : Affaire n°23S0019 - Fourniture, installation système contrôle accès LAPI et bornes

N° : VA_DEC2024_70
Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu les articles L2123-1. et 2123-1 du Code de la commande publique;
Vu l'avis de la commission des marchés du 22 janvier 2024.

décidons

De conclure le marché de travaux « Fourniture, installation d'un système de contrôle d'accès par L.A.P.I. et bornes hydrauliques » avec la société PREFABAT située à Courrières (62710) :

- Pour le lot 1 : Installation d'un système LAPI sur bornes amovibles existantes (Rue Brève) pour un montant forfaitaire de 62 966 € HT.
- Pour le lot 2 : Installation de bornes escamotables de sécurité (Chemin des Vieux Arbres) pour un montant forfaitaire de 62 395 € HT.

Le délai d'exécution des prestations est fixé à 5 mois à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage du contrat :

- 3 mois de préparation, incluant 1 à 2 mois de commande et livraison ;
- 2 mois de travaux.

Imputation budgétaire : 2152 845 2400 24securi

Politique publique (domaine-action-activité) : 02.5.1 Voirie

Fait à Villeneuve d'Ascq
le lundi 5 février 2024

Le Maire,
Gérard CAUDRON

Ville de Villeneuve d'Ascq
Décision

Villeneuve d'Ascq
Une ville en mouvement

Objet : Attribution du marché : Affaire n°23S0019 - Fourniture, installation système contrôle accès LAPI et bornes

N° : VA_DEC2024_70
Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu les articles L2123-1. et 2123-1 du Code de la commande publique;
Vu l'avis de la commission des marchés du 22 janvier 2024.

décidons

De conclure le marché de travaux « Fourniture, installation d'un système de contrôle d'accès par L.A.P.I. et bornes hydrauliques » avec la société PREFABAT située à Courrières (62710) :

- Pour le lot 1 : Installation d'un système LAPI sur bornes amovibles existantes (Rue Brève) pour un montant forfaitaire de 62 966 € HT.
- Pour le lot 2 : Installation de bornes escamotables de sécurité (Chemin des Vieux Arbres) pour un montant forfaitaire de 62 395 € HT.

Le délai d'exécution des prestations est fixé à 5 mois à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage du contrat :

- 3 mois de préparation, incluant 1 à 2 mois de commande et livraison ;
- 2 mois de travaux.

Imputation budgétaire : 2152 845 2400 24securi

Politique publique (domaine-action-activité) : 02.5.1 Voirie

MAIRIE DE VILLENEUVE D'ASCQ NORD

Fait à Villeneuve d'Ascq
le 05/02/2024

Le Maire,
Gérard CAUDRON

Date AR Préfecture :